

PROJET DE LOI

adopté

le 28 février 2012

N° 97
S É N A T

SESSION ORDINAIRE DE 2011-2012

PROJET DE LOI

*autorisant la **ratification** du traité entre le Royaume d'Espagne, la République française, la **République italienne**, le Royaume des **Pays-Bas** et la **République portugaise**, portant **création** de la force de gendarmerie européenne **EUROGENDFOR**.*

(Texte définitif)

Le Sénat a adopté sans modification, en première lecture, le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale en première lecture, dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Assemblée nationale (13^{ème} législ.) : 2278, 2643 et T.A. 519.

Sénat : 669 (2009-2010), 98 et 99 (2011-2012).

Article unique

Est autorisée la ratification du traité entre le Royaume d'Espagne, la République française, la République italienne, le Royaume des Pays-Bas et la République portugaise, portant création de la force de gendarmerie européenne EUROGENDFOR, signé à Velsen le 18 octobre 2007, et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré en séance publique, à Paris, le 28 février 2012.

Le Président,

Signé : Jean-Pierre BEL

(1) *Nota* : voir le document annexé au n° 2278 (AN, 13^{ème} législ.)